

## AVIS DE MARCHÉ DE FOURNITURES

### Marché de fourniture pour la production, la fourniture et la livraison de plants forestiers et agro forestiers pour les bassins versants dans les cinq Provinces d'intervention du PPCDR - BURUNDI

**1. Référence de publication :**

EuropeAid/130-290/M/SUP/BI

**2. Procédure**

Appel d'offres ouvert local

**3. Programme**

FED

**4. Financement**

Programme Post Conflit de Développement Rural (P.P.C.D.R.)

CONVENTION DE FINANCEMENT N° 9570 / BU (9 ACP BU 019)

**5. Pouvoir adjudicateur**

Régisseur du PPCDR, Coordonnateur de l'UGP du PPCDR

### SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

**6. Description du marché**

L'objet du marché est la production, la fourniture et la livraison par le titulaire des biens suivants : plants forestiers et agro forestiers pour les bassins versants dans les provinces de Kirundo, Muyinga, Cankuzo, Ruyigi et Rutana.

Responsabilités respectives du PPCDR et du Contractant:

**PPCDR**

Le PPCDR fournira les semences et les sachets plastics en polyéthylène noirs ; il procédera à tous les contrôles jugés nécessaires durant la période de mise en œuvre de l'action de production des plants forestiers et agro forestiers.

**Contractant**

Il l'entière responsabilité de toutes les opérations de conduite des pépinières jusqu'à la production de plants prêts à être plantés c'est-à-dire :

- Identification des sites des pépinières ;
- Mise en place des germoirs ;
- Confection des plates bandes et remplissage, rangement et repiquage des graines ;
- Suivi de toutes les activités de suivi des pépinières : entretien, fertilisation, protection phytosanitaire, arrosages, gardiennage etc...

Tous les autres intrants (en dehors des semences et des sachets plastics) seront à charge du soumissionnaire ainsi que tous les frais de main d'œuvre

## 7. Nombre et intitulés des lots

Le marché est scindé en six (06) lots correspondant aux effectifs prévus pour les provinces telle qu'indiqué dans le tableau suivant :

LOT S	Province	Communes	Nom des Bassins versants	Forestiers	Agro forestiers	S/total 1	Marge de sécurité de 10%	TOTAL
N°1	Kirundo	Kirundo	Cumva-Karamagi	100 000	400 000	500 000	50 000	550 000
N°2	Muyinga	Gashoho	Kankavyondo	200 000	500 000	700 000	70 000	770 000
N°3	Ruyigi	Kinyinya	Rugoma Nturime	700 000	500 000	1 200 000	120 000	1 320 000
N°4	Cankuzo	Cendajuru	Kiruhura	400 000	200 000	600 000	60 000	660 000
N°5	Rutana	Giharo	Munyundo	800 000	300 000	1 100 000	110 000	1 210 000
N°6	Rutana	Rutana	Nyamunyonga	500 000	400 000	900 000	90 000	990 000
			<b>TOTAL</b>	<b>2 700 000</b>	<b>2 300 000</b>	<b><u>5 000 000</u></b>	<b><u>500 000</u></b>	<b><u>5 500 000</u></b>

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

## 8. Éligibilité et règle de l'origine

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions aux personnes physiques et aux personnes morales (qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires) des États ACP et des États membres de l'Union européenne, ainsi qu'aux organisations internationales, tel qu'autorisée par l'instrument applicable au programme au titre duquel le marché est financé (voir rubrique 22 ci-après). Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaires de ces pays.

## 9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de fournitures, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du *Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE*.

## 10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots. Les soumissionnaires ne peuvent pas soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les fournitures requises dans le dossier d'appel d'offres.

## 11. Garantie de soumission

- La garantie de soumission est de :
  - 225 000 BIF pour le Lot 1 ;
  - 315 000 BIF pour le lot 2 ;
  - 540 000 BIF pour le lot 3 ;
  - 270 000 BIF pour le lot 4 ;
  - 495 000 BIF pour le lot 5 et
  - 405 000 BIF pour le lot 6

soit 2 250 000 BIF pour l'ensemble des lots.

Ces garanties seront restituées aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

## 12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à **10 %** de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la réception par le soumissionnaire du contrat signé par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

### 13. Réunion d'information et/ou visite de site

Aucune réunion d'information n'est prévue.

### 14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

### 15. Période de mise en œuvre des tâches

La période de mise en œuvre est de 7 mois. De façon générale, les plants pourront être enlevés dès qu'ils auront atteint une hauteur minimale de 15 cm de hauteur pour toutes les essences ou à partir du 5<sup>ème</sup> mois de leur présence en pépinières.]

## CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

### 16. Critères de sélection

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble :

1) **Capacité économique et financière du soumissionnaire (basée sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). En cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises.**

- Le chiffre d'affaires moyen annuel du soumissionnaire doit être supérieur à **10 000 000 BIF pour le lot 1, 15 000 000 BIF pour lot 2, 30 000 000 BIF pour le lot 3, 13 000 000 BIF pour le lot 4, 25 000 000 BIF pour lot 5, 20 000 000 pour le lot 6 et 113 000 000 BIF pour les six (06) lots ;**
- La trésorerie et les équivalents de trésorerie de début et de fin d'exercice sont, globalement, excédentaires.

2) **Capacité professionnelle du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures)**

- Avoir la certification professionnelle appropriée pour ce contrat, telle qu'un personnel qualifié ;
- au moins deux personnes faisant partie des effectifs du soumissionnaire travaillant actuellement dans les domaines en rapport avec le présent marché.

3) **Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures)**

- Le soumissionnaire doit avoir au moins effectué 3 marchés similaires pour les 5 dernières années.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. Il doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question.

### 17. Critères d'attribution

Le prix.

## **SOUMETTRE UNE OFFRE**

### **18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?**

Le dossier d'appel d'offres est disponible à l'adresse Internet suivante : <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>. Il est également disponible auprès du pouvoir adjudicateur :

- **Régisseur du PPCDR - Avenue de Luxembourg BP 3146 Bujumbura (BURUNDI), Téléphone: (257) 22 25 77 86**
- **. Directeur de la CELON : CELON - 42 bis, Avenue de Grèce, BP 462 Bujumbura (BURUNDI), Télécopieur : (257) 22 24 32 28, Courrier électronique : [celon@celon.bi](mailto:celon@celon.bi)**

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit **SOIT** par courrier recommandé (service postal officiel), à l'adresse suivante: **Régisseur du PPCDR - Avenue de Luxembourg BP 3146 Bujumbura (BURUNDI), Téléphone: (257) 22 25 77 86, Courrier électronique : [masabo.callixte@yahoo.fr](mailto:masabo.callixte@yahoo.fr) ou [mamadouba12003@yahoo.fr](mailto:mamadouba12003@yahoo.fr)** (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au moins 21 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 19. Le pouvoir adjudicateur doit répondre aux questions au moins 11 jours avant la date limite de soumission des offres. Des éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres sont publiés au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres sur le site EuropeAid: <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome>.

### **19. Date limite de soumission des offres**

**Le mercredi 11/08/2010 à 9 heures**

Toute offre reçue après la date limite ne sera pas prise en considération.

### **20. Séance d'ouverture des offres**

**Le mercredi 11/08/2010 à 10 heures dans la salle de réunion de la Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National (CELON), sise à Bujumbura au n° 42, bis Avenue de Grèce à Bujumbura,**

### **21. Langue de la procédure**

Toutes les communications écrites de cet appel d'offres doivent être faites en français

### **22. Base juridique**

Accord de partenariat ACP-CE signé à Cotonou le 23 juin 2000, tel que modifié le 25 juin 2005 et en 2008 (Annexe IV)